

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 027 /2022

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER
Séance du 3 juin 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	6	
Votants	8	
Procurations	2	
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0
Date de convocation		
31/05/22		

L'an deux mil vingt-deux, le trois juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

Présents : MME VIDAL DA GAMA Marina,
MM MARCOU Christian, SIMON Philippe, POUGET Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre,

Excusés : MME DEVEAUD Sandrine (pouvoir donné à M. BERGEAL Jean-Pierre), M. COUDERT Loïc (pouvoir donné à M. SIMON Philippe), MM PIESSET Jean-Marc, PERRIER Antoine

A été nommée secrétaire de séance : M SIMON Philippe

Objet : DEMANDE DE REDEPLOIEMENT DE SUBVENTION ACCORDEE POUR L'ANNEE 2021 DANS LE CADRE DU CSC 2021-2023 A MONSIEUR LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT POUR DES TRAVAUX DE PEINTURE A L'ECOLE ET AVANT-TOITS DE LA MAIRIE

Madame le Maire expose que, concernant les travaux « Entrée de bourg – Salle Polyvalente », le Conseil départemental a octroyé une subvention, dont la totalité du montant accordé ne sera pas sollicité, l'Agence de l'Eau Adour Garonne étant venue apporter une contribution financière qui n'était pas actée au moment de la contractualisation avec le Département.

Elle demande au conseil de Municipal de l'autoriser à demander au Conseil Départemental de bien vouloir redéployer des fonds pour des travaux de peinture à l'école et les avant-toits de la Mairie:

TRAVAUX DE PEINTURE A L'ECOLE MONTANT HT	4 080,70 €
AVANT-TOIT MAIRIE MONTANT HT	2 813,00 €
MONTANT TOTAL DES OPERATIONS HT	6 893,70 €
Conseil Départemental / CSC 2021-2023 ANNEE 2021 (25%)	1 723,43 €
Reste à charge pour la commune 75 %	5 170,27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- ✓ AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental le redéploiement des fonds accordés dans le cadre du CSC 2021-2023 pour l'année 2021 pour ces opérations.

Pour copie conforme

Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 3 juin 2022
Le Maire, Martine DUMONT

Affichée le : 4 juin 2022

Transmise au contrôle de légalité le :

